

Commune de SAINT ANDRE DE CORCY

BP 29

01390 SAINT ANDRE DE CORCY

Extension et Aménagement

Espace sportif de la Sure 01390 SAINT ANDRE DE CORCY

C.C.T.P.

Lot N°04 PLATRERIE / PEINTURES / FAUX PLAFONDS

Economiste de la construction **ACB ECO**
640 Route de la Mairie 01240 CERTINES
Portable : 06 75 79 82 07 Email : gervais.donguy@acb-eco.fr

Sommaire

A PLATRERIE / PEINTURES / FAUX PLAFONDS

0 Prescriptions	3
0 1 Prescriptions techniques particulières	3
1 Cloisons	7
1 1 Cloison Carrobric de 7 + enduit	7
1 2 Cloison Placostil 72/48	8
1 3 Parement Haute dureté	8
2 Divers	8
2 1 Soffite 3 faces parement BA 13	8
2 2 Arête isolée	8
3 Faux plafonds	9
3 1 Plafond dalles de 600x600 bords droits	9
3 2 Plafond dalles plaques plâtre vinyle 600x600	9
3 3 Plus value pour ossature primaire	9
3 4 Habillage de tranche de dalle BA13 H.40	10
3 5 Joue d'arrêt faux plafond plaque BA13 H.40	10
B PEINTURES	
4 Peintures	11
4.1 Plafonds	11
4.1 1 Peinture sur plafonds	11
4.2 Murales	11
4.2 1 Enduit pelliculaire sur parements béton	11
4.2 2 Peinture sur toile de verre	11
4.2 3 Peintures murales	11
4.3 Boiseries	12
4.3 1 Peinture sur ouvrages en bois	12
4.4 Divers	12
4.4 1 Peinture sur ouvrages métalliques	12
5 Nettoyage	12
5 1 Lavage bardage	12
5 2 Nettoyage des locaux.	13

A **PLATRERIE / PEINTURES / FAUX PLAFONDS**

0 **Prescriptions**

0 1 **◆ Prescriptions techniques particulières**

1. **PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES**

1.1 NATURE DES TRAVAUX

PERMEABILITE DE L'AIR : (Label BBC)

Le présent projet consiste en la construction d'un Bâtiment Basse Consommation. Aussi, l'attention de l'entreprise est particulièrement attirée sur la qualité des traitements de l'isolation thermique et de l'imperméabilité à l'air, à assurer par celle-ci lors de la construction des ouvrages. Outre les contraintes de mise en oeuvre imposées par les spécifications et règlements techniques en vigueur, avis techniques et cahiers des charges des procédés, il est rappelé que l'entreprise devra prévoir toutes les dispositions veillant à limiter la perméabilité à l'air de ses ouvrages et des liaisons entre ses ouvrages et ceux des autres lots.

Afin de s'assurer de la bonne réalisation des ouvrages au titre de la perméabilité à l'air, des tests d'étanchéité à l'air seront réalisés par un organisme extérieur, afin de valider les mises en oeuvre, à raison de :

- un test en cours de chantier après réalisation du clos et couvert, avant fermeture des surfaces par les doublages et plafonds.
- un test en fin de chantier.

Etant entendu que la perméabilité à l'air attendue est de 0.6 m³/h/m² maximum sous 4Pa (valeur Effinergie pour les habitats individuels)

Suite à ces tests et aux recherches de fuites réalisées, les reprises nécessaires devront être réalisées par les entreprises concernées.

De plus, un nouveau test de validation devra être réalisé, à la charge des entreprises défaillantes, au prorata de leurs marchés.

Les travaux à réaliser au titre du présent lot, comprenant :

1.1.1 CLOISONS ET DOUBLAGES:

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux de doublages et cloisons comprendront :

- L'implantation et le tracé des cloisonnements, qui seront réalisés conjointement et solidairement avec le titulaire du lot menuiserie, y compris l'acceptation des tracés qui seront livrés à l'entrepreneur.
- Toutes sujétions pour éviter les remontées capillaires et désolidariser les pieds de cloisons et doublages des chapes en carrelage.
- Le bourrage des pieds de doublages en laine minérale, afin d'éviter tout pont thermique.
- La fourniture et la mise en oeuvre des différentes ossatures nécessaires à la réalisation des doublages et cloisons, y compris calage et réglage.
- **la mise en oeuvre de l'isolant sera réalisée de manière soignée avec une parfaite jonction entre les panneaux d'isolant et comprendra un complément d'étanchéité au droit de chaque raccord des panneaux par du ruban adhésif collé coté pare vapeur.**
- **Au moindre doute du maître d'oeuvre sur la pose de l'isolant comme décrite ci-dessus, une vérification par caméra thermique au frais de l'entreprise sera effectuée.**
- La fourniture et la fixation des plaques avec toutes sujétions de fixation sur l'ossature.
- Les angles de cloisons et doublages seront renforcés par une bande de renfort d'angle.
- Le traitement des joints selon les divers procédés
- Les raccords, garnissages et finitions nécessaires à l'achèvement des travaux après le passage des autres corps d'état.
- L'entrepreneur devra se conformer aux prescriptions des Avis Technique ainsi qu'aux prescriptions de mise en oeuvre du fabricant, tant en ce qui concerne les matériaux de montage et de liaison, que le montage proprement dit, les travaux de finition, etc...

Les dimensions limites d'utilisation fixées par le fabricant ne pourront en aucun cas être dépassées.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

Les passages de tuyauteries, gaines, câbles, etc., à l'intérieur des cloisons à ossature métallique ainsi que les fixations d'objets sur ces ossatures, devront se faire conformément aux prescriptions du fabricant, et l'entrepreneur du présent lot devra en avertir les corps d'état intéressés.

L'aspect de surface ainsi que les tolérances de planitude des parements finis devront répondre aux conditions et prescriptions du chapitre VI du CCT 25.31.

Les cloisons de doublage et de distribution seront pourvues en pied de cloison d'une protection plastique pour prévenir toute remontée d'humidité dans toutes les pièces recevant une chape ou un carrelage scellé.

Une bande d'étanchéité de type PLACOETANCHE ou équivalent sera disposée de part et d'autre des cloisons de doublage et de distribution en périphérie des salles de bains.

1.2 FAUX-PLAFONDS :

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux de faux plafonds comprendront :

- Les plans d'appareillage et études de calepinage des plafonds suspendus, avec soumission à l'avis du Maître d'Oeuvre,
- La fourniture et la mise en oeuvre des différentes ossatures nécessaires à la réalisation des faux plafonds, y compris calage et réglage,
- La fourniture et la pose des plaques dalles ou lames avec toutes sujétions de fixation à l'ossature,
- Les raccords et finitions nécessaires à l'achèvement des travaux après le passage des autres corps d'état. Un joint acrylique à la pompe sera exécuté entre la cornière périphérique des plafonds en dalle et la paroi d'appui pour une finition soignée.

1.2.1 Enduits :

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux d'enduits comprendront :

- La reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.
- La fourniture de l'outillage et du matériel nécessaire à l'exécution, tel que, échelles, échafaudages, machine à projeter...
- La fourniture et la mise en oeuvre des enduits à la main ou à l'aide d'une machine à projeter, selon la prestation demandée et les prescriptions du fabricant.
- Les raccords et finitions nécessaires à l'achèvement des travaux après le passage des autres corps d'état.
- Conformément à l'article 5.4 du CC 25.1, les tolérances de planitude seront les suivantes :
planitude locale : 1 mm sur 0,20 m ;
planitude générale : 10 mm sur 2 m (enduits sans nus ni repères).

1.2.2 Peintures:

- exigence de peintures, lasures ou vernis labellisés Ecolabel européen, Ange bleu, Nature Plus ou Cygne Blanc

- exigence de peintures "sans solvant" de type alkydes en émulsion

- les produits à faible teneur en COV seront privilégiés :

* moins de 1 gramme de COV par litre de produit pour les peintures blanches

* moins de 30 grammes de COV par litre de produit pour les autres coloris

- les peintures utilisées devront contenir moins de 2.5% de produits dangereux selon la Directive Substances Dangereuses 67/548/CEE et conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations" 1999/45/CE dans la dernière version valable.

Les revêtements de type peintures ou vernis seront étiquetés B au minimum (Emission des Composés Organiques Volatiles (COV) et du formaldéhyde)

Leur caractéristiques seront justifiées par leur fiche de données de sécurité.

En application des spécifications ci-avant du présent document, les travaux de peinture comprendront :

- La reconnaissance des subjectiles, tant pour en tirer tous renseignements utiles à la bonne marche du travail que pour vérifier leur état.
- Les travaux préparatoires, tel que :
Sur béton et enduit ciment (ou bâtard)
- égrenage,
- exécution d'un enduit au couteau non repassé mais bien croisé en une opération.
- application d'une couche d'impression en peinture de type polyuréthane acrylique
- ponçage à sec, contrôle de l'état de surface et révision de l'enduit à la demande.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

1.2.3 Sur plâtre ou plaques de plâtre

- égrenage à la demande,
- application d'une couche d'impression en peinture de type polyuréthane acrylique
- exécution d'un enduit de peinture type traditionnel non repassé mais bien croisé en une opération
- ponçage à sec, contrôle de l'état de surface et révision de l'enduit à la demande.

1.2.4 Nota

- la peinture d'impression peut être remplacée par application en plein, d'un primaire fourni par le fabricant. conforme à la réglementation COV 2010

- La fourniture et la mise en œuvre des travaux de peinture pour les locaux et les extérieurs, entièrement finis dans les règles de l'art.

- L'entrepreneur devra respecter les prescriptions du fabricant, concernant le mode de mise en œuvre :
 - Avant application d'une nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures seront grattées, toutes les irrégularités seront effacées.
 - Une couche ne devra être appliquée qu'après séchage complet de la couche précédente.
 - Après achèvement et séchage de la couche de finition :
 - les arêtes et moulures devront être dégagées ;
 - le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'oeuvre ou le Maître d'ouvrage;
 - les reprises ne devront pas être visibles ;
 - l'application ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures.

1.3 REVETEMENTS MURAUX COLLES :

- Les revêtements seront posés avec un adhésif émulsion de résines synthétiques ou une colles amylicée d'un type recommandé par le fabricant pour chaque matériau considéré.

- Les angles sortants comporteront un double encollage à la colle Néoprène.

- La pose se fera à joints vifs, rapprochés et bien serrés pour éviter le retrait. Elle comportera toutes sujétions de coupes d'arasement en plafond, sur plinthes et huisseries, découpes d'interrupteurs ou prises (avec dépose, repose des plaques à la demande, etc...).

Nota : le collage doit s'effectuer dans les conditions de température requises indiquées par le fabricant des colles, ce qui peut impliquer le préchauffage des locaux.

1.4 CAS DE SUBJECTILES EXISTANT :

- Sans objet.

1.5 ETAT DE FINITION DES REVETEMENTS

Le présent article déroge aux clauses du CCS du DTU 59.1 paragraphe d.

Il regroupe les états de finition des différents revêtements appliqués sur des subjectils de tous types.

Les différents types de finition indiqués ci-dessous sont ceux qui seront mentionnés dans les articles de description des ouvrages.

1.5.1 Finition C :

Le film de peinture, vernis ou lasure couvre le subjectile.

Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition reflète celui du subjectile.

La finition C est d'aspect poché.

1.5.2 Finition B :

La planéité générale initiale du subjectil n'est pas modifiée.

Les éventuelles altérations accidentelles seront corrigées.

La finition B est d'aspect poché.

Il sera éventuellement admis de légés défauts d'épiderme et quelques petites traces d'outils d'application.

1.5.3 Finition A :

Pour tous les ouvrages prévus avec une telle finition selon prescriptions, l'entrepreneur aura implicitement à sa

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

charge l'exécution de tous travaux préparatoires, apprêts, ponçages intermédiaires, etc., nécessaires pour obtenir un aspect fini sans aucun défaut.

Si pour obtenir ce résultat, une couche supplémentaire d'enduit ou de peinture était nécessaire, elle serait à la charge de l'entrepreneur.

L'aspect d'ensemble pourra être soit légèrement poché soit lisse.

Le rechapissage ne présentera aucune irrégularités.

1.6 ECHANTILLONS ET MATERIAUX

L'entreprise devra obligatoirement préciser la marque et le type des produits qu'elle a prévu dans son offre, si ils sont différents de ceux prescrits au CCTP.

1.6.1 Suspentes et ossatures :

- Tous les éléments d'ossature des doublages, cloisons et des plafonds seront en acier galvanisé traité contre la corrosion et posés conformément aux prescriptions et recommandation du fabricant afin d'éviter tous désordres éventuels.

- Elle seront adaptées aux matériaux sur lesquels elles seront fixées.

- Leur calage et leur réglage sera réalisé sous la seule responsabilité du titulaire du présent lot avec notamment le respect des différentes hauteurs de plénums concernant les plafonds et des cotes d'implantation des plans concernant les doublages et cloisons.

- Leur mise en œuvre sera conforme aux prescriptions des procès verbaux de résistance au feu.

1.6.2 Cloisons

- Les plaques devront répondre aux prescriptions du DTU 25.41.

- Les carreaux de plâtre devront répondre aux prescriptions de l'article 2.1 du CCT 25.31.

- Les matériaux de joints et raccords seront des colles et du plâtre PFC répondant aux prescriptions de l'article 2.2 du CCT 25.31 et dans tous les cas conformes aux impératifs de l'Avis Technique du matériau considéré.

Les matériaux résilients devront être conformes aux caractéristiques énoncées à l'article 2.4 du CCT 25.31.

1.6.3 Plafonds

- Tous matériaux ou produits ayant soufferts, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur du stockage ou de l'exécution, seront refusés et leur remplacement sera totalement à la charge de l'entrepreneur.

- Les joues verticales au droit des décrochements de niveaux de plafond, des trappes, des trémies et des logements d'appareils de climatisations, s'il y a.

- Les renforcements d'ossatures pour maintenir les luminaires et leurs câbles d'alimentations s'il ya lieu.

- Les découpes pour les passages de canalisations détecteurs incendie ou autres ouvrages à travers les plafonds suspendus ou leurs jouées.

- L'incorporation des trappes nécessaires selon le cas pour la visite du plénum (selon règles de sécurité) et pour l'accès aux organes de réglage de climatisation, vannes, boîtes de raccordement électriques, etc...

L'implantation et les dimensions de ces trappes sont à définir en accord avec les entreprises des corps d'état techniques.

Elles seront de présentation soignée et le plus discrète possible, compris cadre, contre-cadre, remplissage à fleur du plafond, charnières, carré de condamnation.

1.7 ENDUITS :

Les plâtres, eaux de gâchage, adjuvants, charges devront répondre aux prescriptions du chapitre II du CC 25.1.

1.8 ISOLANTS :

Les matériaux isolants devront être de 1ère qualité en l'espèce indiquée, et comporter un pare-vapeur dans tous les cas où celui-ci est nécessaire. Leur degré de résistance au feu devra répondre à celui exigé compte tenu du classement feu de la construction.

1.9 PEINTURES :

- Les peintures ainsi que les produits pour rebouchage et enduisage devront être choisis en fonction de l'exposition des surfaces extérieures et intérieures, exposition en atmosphère agressive, etc.

...Suite de "0 1 Prescriptions techniques particulières..."

- Les peintures ainsi que les produits devront être compatibles avec le support et compatibles entre eux. Les produits de marque seront uniquement utilisés suivant le mode d'emploi obligatoirement indiqué par le fabricant,
- les travaux préparatoires devront être compatibles avec ces produits de marque.
- Les couches d'impression devront être ajustées aux supports en raison des différences d'absorption de ces derniers.

1.10 REVETEMENTS MURAUX COLLES :

- Les matériaux seront commandés obligatoirement de telle sorte qu'il y ait identité d'aspect de toute manière, ils seront classés par lots afin de minimiser les phénomènes de nuance.
- Ils seront livrés avec leurs emballages et seront stockés dans des locaux présentant les conditions ambiantes requises.

1.11 ECHANTILLONS ET COLORIS :

L'entrepreneur devra effectuer toutes les applications d'essais qui seront nécessaires pour déterminer les coloris et les nuances de finition et pour mettre au point les modalités d'applications correspondantes, sans supplément de prix.

Aucun travail ne sera entrepris avant que la surface témoin correspondante ne soit agréée par l'Architecte.

L'entrepreneur doit comprendre dans ses prix, l'incidence de l'emploi de couleurs fines et vives qui seront demandées.

Il doit comprendre également, toutes les sujétions pour rechapissages et découpes de tons qui pourront être prévus dans le projet de décoration ou demandées par l'Architecte.

1.12 NETTOYAGE

- Tous déchets de matériaux seront évacués au fur et à mesure de l'avancement au frais du présent titulaire du lot.
- L'entreprise au fur et à mesure de son intervention, procédera au nettoyage des tâches d'enduits et de peintures sur tous les ouvrages.
- L'entreprise devra assurer le nettoyage soigné des locaux après exécution de ses ouvrages conformément aux exigences des prescriptions communes TCE.
- Le titulaire du présent lot aura également à assurer le nettoyage de ces ouvrages et de ceux des autres corps d'état de manière à livrer un bâtiment utilisable dans l'état à la réception des travaux. Ces travaux de nettoyage seront réalisés conformément aux prescriptions précisées ci-après dans la partie "description des ouvrages".

1.13 NOTA

L'entreprise devra fournir au Maître d'œuvre :

- Les plans de calepinage
- Les détails d'exécution
- Les fiches techniques des produits utilisés
- Les procès verbaux de réaction au feu des matériaux employés
- Les procès verbaux de résistance au feu des plafonds et cloisons.

1 Cloisons

1 1 ♦ Cloison Carrobric de 7 + enduit

Cloisons en carrobric

- fourniture et pose de carreaux de 7 cm d'épaisseur
- pose à joints croisés assemblage par clouage et au liant colle à base ciment
- traitement des joints.
- **traitement des surfaces de type enduit pelliculaire adapté pour recevoir un revêtement de type faïences (enduit à base ciment) face intérieure douche ou une finition peinture**
- semelle en U en pied de cloison
- jonction entre cloisons, ou entre cloison et doublage par harpage

...Suite de "1 1 Cloison Carrobic de 7 + enduit..."

Nota: enduit sur les 2 faces

→ **Localisation :**

- périphérie de douches

1 2 ● **Cloison Placostil 72/48**

Cloison en Placostil 72/48 placoplâtre

constituées de la façon suivante :

- ossature métallique placostil avec rails et montants en acier galvanisé épaisseur de 6/10e, de 48mm de largeur.

- **montants doubles M48 d' entraxe 0.60m**

- **chaque parement constitué de 1 plaque BA 13 standard**

- fibre minérale en panneaux semi rigides de laine de roche disposée entre les montants verticaux, sans pare vapeur **Epaisseur de 50mm.**

- joints traités suivant technique et avec les produits de placoplâtre (bande et enduit),

- mise en oeuvre conforme au DTU 25- 41 (ou avis technique pour les cloisons placostil) et aux recommandations de placoplâtre,

- compris liaison avec la menuiserie neuve et les gros murs

montage des cloisons jusque sous plafonds Placo neufs

- réception de l'ouvrage conforme à la description faite par le fabricant.

- U plastique au bas des cloisons des pièces humides.

→ **Localisation :**

- RDC sous plancher: H. 2.40m

- RDC hors mezzanine H. 2.70m

- RDC jusque sous couverture pour fermeture pour cloison entre Dojo et aménagement (partie hors mezz.)

- Etage fermeture entre mezz. et combles

1 3 ● **Parement Haute dureté**

Parement Haute dureté réalisé sur cloison par remplacement de la dernière plaque BA 13 standard sur les cloisons 98/48 (coté circulations) par une plaque BA13 de haute dureté de type Placodur de chez Placoplâtre.

Compté en plus value par rapport à la cloison standard

→ **Localisation :**

- H. 2.50m cloison parement coté DOJO

2 **Divers**

2 1 ● **Soffite 3 faces parement BA 13**

Habillage horizontal sur gaines VMC ou E.U

par simple parement en plaques BA 13 vissées contre ossature métallique

en 3 faces, 2 joues verticales et une sous face

- Joints traités suivant la technique avec et produits de Placoplatre.

- mise en oeuvre conforme aux recommandations du fabricant

Section 0.30x0.30m env.

→ **Localisation :**

- VMC

2 2 ● **Arête isolée**

Fourniture et pose d'arêtes en métal en profilé.

Compris :

- pose des arêtes scellées au plâtre, pour protection des angles saillants.

- lg. 2.00m

- angle saillant.

3 Faux plafonds

3 1 • **Plafond dalles de 600x600 bords droits**

Faux plafond en dalles de 600 x 600.

- Fourniture d'un faux plafond en dalles de fibres minérales, prépeintes en usine texture décor CORTEGA MINABOARD (bords droits) des Ets AMSTRONG ou produit équivalent.

- Dalles de 600/600,

- épaisseur 15 mm,

- teinte blanche,

- classement au feu M 1.

- Pose suivant dessin de calpinage, sur un réseau ossature apparente de teinte blanche

- Profils porteurs disposés parallèlement suivant un entre-axes de 1,20 ml, profils entretoises verrouillés perpendiculairement aux porteurs tous les 0.600 m et verrouillés aux entretoises pour former un module de 600/600.

- Mise en oeuvre suivant prescriptions de pose définies par le fabricant et suspension de l'ossature sous plancher ou l'ossature primaire

- Finition en rives à l'aide de cornière teintée fixée directement à la paroi.

- Tous accessoires d'assemblage, de suspension et de renforcement au droit des luminaires, suspentes, cavaliers, clavettes et autres.

- Sont inclus toutes les coupes droites ou biaisées, découpes, entailles, percements, déchets d'emploi, frais d'échafaudages nécessaires.

- Nettoyage des locaux, sortie et évacuation des gravois à la décharge publique.

→ **Localisation :**

- ensemble locaux hors douches

3 2 • **Plafond dalles plaques plâtre vinyle 600x600**

- Fourniture d'un faux plafond en dalles de placoplâtre revêtues de vinyle de 600 x 600 blanc lisse

dalles prépeintes en usine texture décor sablé micro-perforé

Type **Gyprex Aseptia de chez PLACO** ou produit équivalent.

descriptif plaque :

- **bords droits**

- **épaisseur 8 mm,**

- **teinte blanche,**

- **classement au feu : B s1-d0.**

- **résistance à l'humidité: Ambiance C**

- **traitement Antibactérien et Antifongique**

- Pose suivant dessin de calpinage, sur un réseau ossature apparente de teinte blanche

- Profils porteurs disposés parallèlement suivant un entre-axes de 1,20 ml, profils entretoises verrouillés perpendiculairement aux porteurs tous les 0.600 m et verrouillés aux entretoises pour former un module de 600/600.

- Mise en oeuvre suivant prescriptions de pose définies par le fabricant et suspension de l'ossature sous plafond placo HSP: 2.80m

à l'aide de suspentes appropriées.

- Finition en rives à l'aide de cornière teintée fixée directement à la paroi.

- Tous accessoires d'assemblage, de suspension et de renforcement au droit des luminaires, suspentes, cavaliers, clavettes et autres.

- Sont inclus toutes les coupes droites ou biaisées, découpes, entailles, percements, déchets d'emploi, frais d'échafaudages nécessaires.

- Nettoyage des locaux, sortie et évacuation des gravois à la décharge publique.

→ **Localisation :**

- douches

3 3 • **Plus value pour ossature primaire**

Plus value sur plafond pour ossature primaire

type Stil Prim* 100

...Suite de "3 3 Plus value pour ossature primaire..."

entraxe 1.20m, fixé sur sous charpente par Stil Prim
et toutes sujétions

→ *Localisation :*

- zone hors mezzanine

3 4 ● Habillage de tranche de dalle BA13 H.40

Fourniture et mise en oeuvre d' habillage de tranche de dalles en plaque de plâtre BA13
comprenant:

- ossature verticale en placostil fixée sur nez de plancher
 - plaquage en plaque BA 13
 - traitement des joints par bandes et enduits
- ensemble fini prêt à peindre
et toutes sujétions de mise en oeuvre
Hauteur: jusqu' à 0.30m env.

→ *Localisation :*

- périphérie (2 faces) trémie d'escalier

3 5 ● Joue d'arrêt faux plafond plaque BA13 H.40

Fourniture et pose de joue verticale d'arrêt de faux plafond en plaque de plâtre BA13
comprenant:

- ossature verticale en placostil fixée sur nez de plancher
 - plaquage en plaque BA 13
 - traitement des joints par bandes et enduits
- ensemble fini prêt à peindre
et toutes sujétions de mise en oeuvre
Hauteur: jusqu' à 0.40m env.

→ *Localisation :*

- sur décalage de plafond au droit de la mezzanine

B PEINTURES

4 Peintures

4.1 Plafonds

4.1 1 ● Peinture sur plafonds

Peinture en plafond
comprenant :
- égrenage, rebouchage et époussetage
- rattrapage des bandes
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture type polyuréthane acrylique
- application : à la brosse, en couche croisée
Travail soigné
Finition : blanc mat.
Support : plafonds Placostil neufs

- *Localisation :*
- Habillage tranche de dalle et habillage de tranche de dalle
- gaine VMC

4.2 Murales

4.2 1 ● Enduit pelliculaire sur parements béton

Application d'un enduit de surfacage réalisé en 2 passes parements enduit ciment à l'aide d'un produit à haute adhérence, compris ponçage intermédiaire et final.
Brossage préalable des supports et dégraissage éventuel
- finition parfaitement lisse, prête application d'une peinture.

- *Localisation :*
- 2 faces murs H. 1.80m

4.2 2 ● Peinture sur toile de verre

Fourniture et pose de toile de verre à peindre.
- classement M0.
- **toile jusqu'à 180 gr/m2** motif au choix du maître d'oeuvre dans le nuancier du fabricant
Compris :
- époussetage.
- une couche d'impression
- pose de toile de verre en lès avec traçage de l'aplomb, coupes, arases nettes sur plinthes, en cueillie de plafond et contre toutes boiseries.
- marouflage et toutes sujétions de mise en oeuvre.
- peinture à deux couches, une sous couche et une couche de finition en laque peinture de type polyuréthane acrylique
- teintes au choix du maître d'oeuvre

- *Localisation :*
- ensemble des cloisonnement placo ou murs enduit ciment

4.2 3 ● Peintures murales

Peintures murales
comprenant :
- égrenage et rebouchage, ponçage, époussetage
- rattrapage des bandes
- préparation des supports existants
- une couche d'impression

...Suite de "4.2 3 Peintures murales..."

- peinture à deux couches, une sous couche et une couche de finition en laque peinture de type polyuréthane acrylique
- teintes au choix du maître d'oeuvre

Travail soigné, aspect lisse et satiné.

→ **Localisation :**

- rangt sous escalier

4.3 Boiseries

4.3 1 ● Peinture sur ouvrages en bois

Peinture sur ouvrages intérieurs en bois neuf ou existants peints
comprenant :

- nettoyage des supports

Ponçage et dépolissage sur bois neufs

- 1 couche d'impression

- rebouchage, enduisage et ponçage si nécessaire

- peinture à deux couches, une sous couche et une couche de finition en laque peinture de type polyuréthane acrylique

- Travail soigné, finition satinée

Et toutes sujétions de rechapissage et de protection des ouvrages périphériques

- teintes au choix du maître d'oeuvre

Coefficient pour 2 faces

- portes intérieures : 2.20

→ **Localisation :**

- portes pleines ou vitrées
- encadrements
- cimaises

4.4 Divers

4.4 1 ● Peinture sur ouvrages métalliques

Peinture sur ouvrages métalliques

compris:

- préparation du fond brossage, ponçage, grattage et lessivage pour éliminer toute trace de salissure et partie friables.

- couche de peinture antirouille

- 2 couches de laque brillante à base de résine Alkyde Type Rubbol AZ de Sikkens ou équivalent

- application à la brosse compris protection des ouvrages adjacents et tous rechapissages

- coloris au choix du maître d'ouvrage

→ **Localisation :**

- Bardage en périphérie haute sur vestiaires et rangt tapis compris profilés métal apparents, poste à confirmer

5 Nettoyage

5 1 ● Lavage bardage

Travaux de dépolissage et de lessivage du bardage existant en intérieur

Compris :

- échafaudage et toutes sujétions

→ **Localisation :**

Dojo:

- 2 faces bardage départ à +1.80m

- 1 face hauteur 5.00m

Mezzanine:

- 2 faces

5 2

◆ **Nettoyage des locaux.**

Travaux de nettoyage des locaux.

Compris :

- balayage, enlèvement des gravats restant.
- grattage de tous matériaux adhérents.
- nettoyage très soigné des sols.
- dépoussiérage des sols collés.
- nettoyage des revêtements verticaux.
- nettoyage des menuiseries.
- nettoyage des plafonds.
- nettoyage des vitrages.
- nettoyage des appareils sanitaires.
- nettoyage de la quincaillerie.

Cet ensemble très soigné vaut.

→ **Localisation :**

- locaux aménagés